

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement n° 25-11

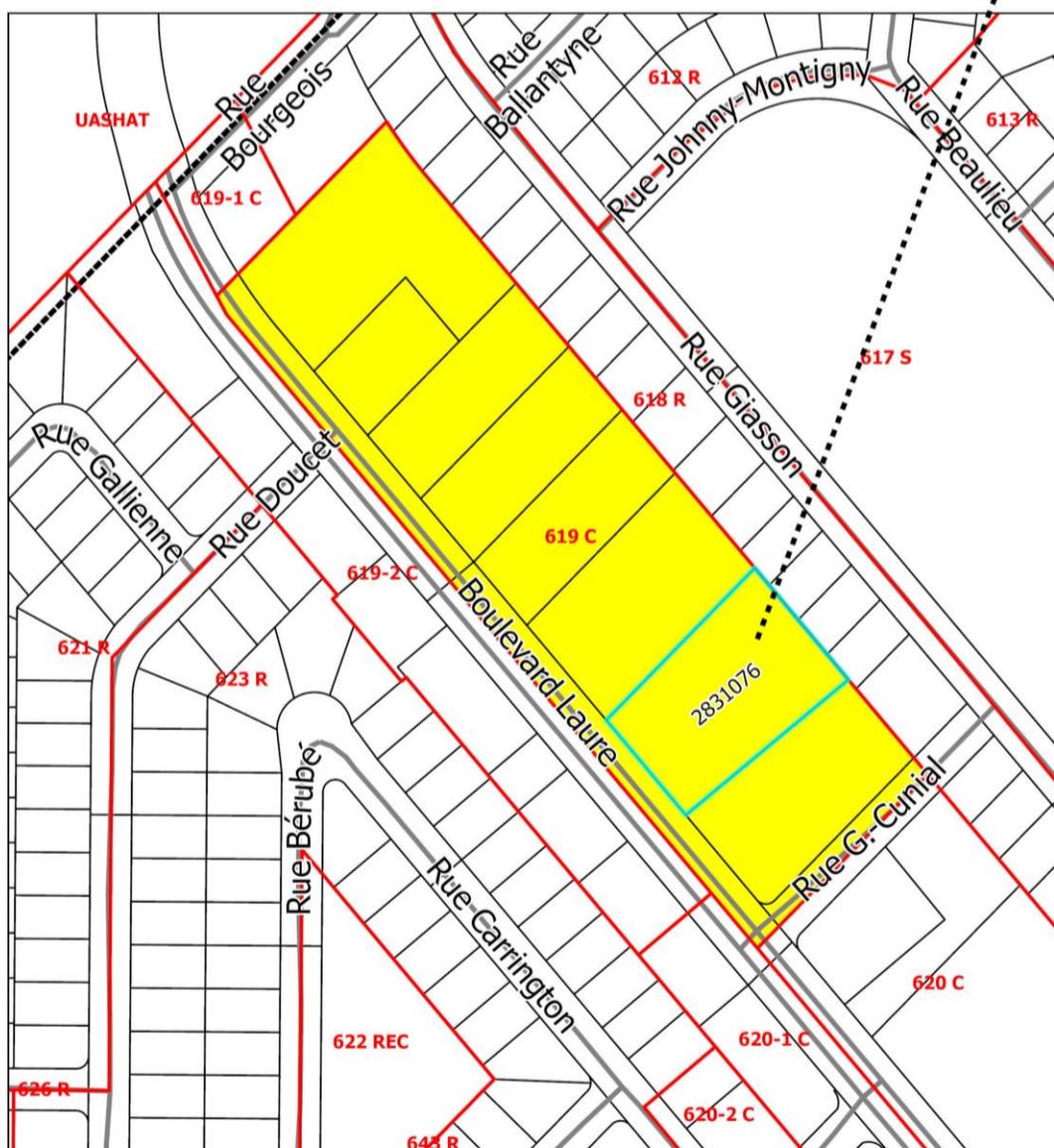
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 –
AUTORISATION D'UN PANNEAU-RÉCLAME PAR PROJECTION
POUR LE LOT 2 831 076 DANS LA ZONE 619 C

Aux personnes intéressées, la soussignée, greffière de la Ville de Sept-Îles, donne avis à la population de ce qui suit :

- 1° Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du **25 août 2025**, le projet de règlement n° 25-11 « Amendement au règlement de zonage n° 2007-103 - Autorisation d'un panneau-réclame par projection pour le lot 2 831 076 dans la zone 619 C ».
- 2° L'objet de ce règlement est de modifier le Règlement de zonage afin de permettre l'implantation d'un panneau-réclame par projection à des fins publicitaires pour le lot 2 831 076 situé dans la zone 619 C, en bordure du boulevard Laure au centre-ville.

La zone visée par ce projet de règlement et les zones contiguës sont illustrées par le croquis ci-contre :

"Autorisation d'un panneau-réclame par projection au lot n° 2 831 076 de la zone 619 C"
N.B.: Extrait du plan de zonage # 2729 du règlement n° 2007-103



3° Une assemblée publique de consultation aura lieu le **MERCREDI 3 SEPTEMBRE 2025 À 19 H** dans la salle du conseil municipal située au 546, avenue De Quen à Sept-Îles, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Au cours de cette assemblée, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

4° Ce projet de règlement peut être consulté à l'adresse **septiles.ca** ainsi qu'au Service des affaires juridiques de la municipalité situé au 546, avenue De Quen à Sept-Îles, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h ainsi que le vendredi de 9 h à 12 h 30.

DONNÉ À SEPT-ÎLES, ce 26^e jour du mois d'août 2025.

La greffière,



M^e Jessica Bilodeau, OMA

- CERTIFICAT DE PUBLICATION -

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sept-Îles, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché dans l'hôtel de ville, une copie de l'avis ci-dessus, le 27 août 2025 et que j'ai fait publier copie dudit avis sur le site Internet de la municipalité, le 27 août 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27^e jour du mois d'août 2025.

La greffière,



M^e Jessica Bilodeau, OMA

JB/ab

PROJET DE RÈGLEMENT N° 25-11

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 –
AUTORISATION D'UN PANNEAU-RÉCLAME PAR PROJECTION POUR
LE LOT N° 2 831 076 DANS LA ZONE 619 C**

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles, à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007 adoptait son règlement n° 2007-103 intitulé « Règlement de zonage »;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'amender ledit règlement de zonage afin d'autoriser un panneau-réclame par projection au lot n° 2 831 076 de la zone 619 C;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le/la conseiller/conseillère _____ pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 25 août 2025;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-103 intitulé « Règlement de zonage ».
3. Le point 1 du sous-alinéa b) de l'article 12.12.16.1 du Règlement de zonage concernant le panneau-réclame par projection est modifié afin d'être remplacé par le texte suivant :

« Un panneau-réclame par projection est autorisé uniquement sur les bâtiments principaux ayant une superficie minimale au sol de 1 000 mètres carrés. De plus, il est autorisé uniquement dans la zone 620 C ainsi que sur le lot 2 831 076 ».

4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
 - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le _____ 2025
 - **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le _____ 2025
 - **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PUBLIÉ** le _____ 2025
 - **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le _____ 2025
 - **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le _____ 2025
 - **AVIS DE LA POSSIBILITÉ DE FAIRE UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM PUBLIÉ** le _____ 2025
 - **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le _____ 2025
 - **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le _____ 2025
 - **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR PUBLIÉ** le _____ 2025
 - **ENTRÉE EN VIGUEUR** le _____ 2025

(signé) Denis Miousse, maire

(signé) Jessica Bilodeau, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

Greffière